

Mentions légales et conditions de participation aux jeux-concours et tirages au sort sur Instagram.

Les jeux-concours n'ont aucun lien avec Instagram et ne sont en aucune façon sponsorisés, soutenus ou organisés par Instagram. L'organisateur (CFF Cargo) est le seul interlocuteur et responsable.

- Le jeu-concours «Cargo» commence le **01.07.2014 à 9 heures** et se termine le **31.07.2014 à 9 heures**.

Les prix mis en jeu sont les suivants:

- 1× Swiss Tool de Victorinox d'une valeur de CHF 120.-
- 2×1 carte journalière pour le demi-tarif, 2^e classe d'une valeur de CHF 71.- chacune
- 7x1 Energy Boost: batterie mobile pour recharger portable/tablette en déplacement, d'une valeur de CHF 20.- chacune

- La participation consiste en un téléchargement de photo (public) sur Instagram avec le hashtag #sbbcargo. Plusieurs commentaires ou téléchargements seront considérés comme une seule participation.
- Les trois premières places seront sélectionnées par un jury de CFF Cargo après clôture du concours. Les autres gagnants seront déterminés de façon aléatoire selon le principe du tirage au sort.
- Les commentaires qui violent les dispositions du règlement d'Instagram, le droit suisse ou le copyright seront supprimés sans préavis. Le participant sera ainsi exclu du concours.
- Seules les personnes majeures, domiciliées en Suisse, sont autorisées à participer.
- Les gagnants seront informés via Instagram après la date limite de participation.
- Les noms des gagnants peuvent être publiés sous cette forme: «Hans M. de B.».
- Les noms Instagram des participants ne seront ni saisis, ni enregistrés. Les adresses ne seront saisies que dans le cas des gagnants et utilisées uniquement pour l'envoi du prix. Les données ne seront pas transmises à des tiers.
- Les participants déclarent être détenteurs des droits relatifs aux photos envoyées et acceptent que les CFF publient et utilisent les photos sans aucune limitation.
- L'organisateur se réserve le droit d'adapter, de modifier ou d'interrompre le jeu si besoin est.
- Le recours juridique et le versement du prix en espèces sont exclus.
- Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du tirage au sort.
- Le personnel des CFF/de CFF Cargo ainsi que les entreprises concernées par le concours ne sont pas autorisés à y participer.